

### Objet : Projets patrimoniaux 2016

La Présidente expose :

Dans le cadre de la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, un certain nombre de sites ou de patrimoines culturels ont été distingués.

Ainsi, dix-neuf d'entre eux ont été reconnus comme site à fort caractère patrimonial ou comme site perché remarquable (mesure 1-4-2). Ils couvrent l'ensemble du territoire. Dans le cadre de sa charte, le Parc s'est alors engagé à accompagner, sous quelle que forme que ce soit et dans la limite de ses moyens, des projets concernant ces patrimoines. La volonté était d'accompagner, pour l'ensemble de ces sites, les propriétaires, les collectivités ou les associations gestionnaires, dans une dynamique nouvelle.

Afin de promouvoir certains patrimoines emblématiques du territoire, la charte a également prévu la possibilité d'accompagner des actions de préservation et de valorisation. C'est notamment le cas des patrimoines construits en pierre sèche, des patrimoines liés aux activités agricoles ou à la transformation des productions agricoles, des aménagements hydrauliques, des patrimoines routiers, etc. (mesure 1-4-2).

Enfin, des communes ont contacté le Parc naturel régional afin de bénéficier d'un accompagnement technique pour conduire leur projet, dans les domaines de la connaissance, de la valorisation ou de la restauration de ces patrimoines bâtis.

Pour l'année 2016, le Parc se propose d'intervenir sur les projets et selon les modalités décrites dans le tableau suivant :

| Commune concernée                                      | Présentation du projet  | Proposition d'accompagnement  |
|--|---|---|
| La Bâtie-Montsaléon                                    | <p>Le site de La Bâtie-Montsaléon a été reconnu au titre des sites à fort enjeu patrimonial.</p> <p>Dans le cadre des travaux d'un Programme collectif de Recherche « Autour des Voconces », le Parc a financé la réalisation d'une maquette du site ainsi qu'une série d'études sur les sanctuaires voconces. Cette exposition doit valoriser ces travaux.</p> <p>L'exposition vise à présenter la question des sanctuaires dans l'aire des Voconces et plus particulièrement le site de La Bâtie-Montsaléon, en s'appuyant sur la maquette réalisée par le Parc naturel régional. Elle se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2016 dans la salle des fêtes de la Bâtie-Montsaléon. La maquette sera ensuite présentée au Musée départemental de Gap d'octobre 2016 à mai 2017.</p> <p>Une partie des panneaux existe déjà a ont été présentés à Nyons et à Lachau (de mai à octobre 2015).</p> | <p>Le Parc cofinancera la réalisation de l'exposition, organisée en partenariat avec le Musée départemental de Gap, le Service régional de l'archéologie Provence-Alpes-Côte d'Azur, la commune de La Bâtie-Montsaléon et l'association « Les Amis de Mons seleucus ».</p> <p>La maquette a été financée au titre du soutien au PCR « Autour des Voconces, délibération 2013-03-08 du 27 mars 2013 et 2014-08-04 du 5 septembre 2014.</p> <p>Le financement de l'exposition et du matériel nécessaire à celle-ci (panneaux, vitrines) a été prévu dans la délibération n° 2015-06-07 du 10 juin 2015.</p> |
| Eglise de Saint-Cyrice (commune d'Etoile-Saint-Cyrice) | <p>Le site de l'église de Saint-Cyrice a été reconnu au titre des sites perchés remarquables.</p> <p>Cette église, inscrite au titre des monuments historique, est en partie romane (élévation intérieure) et remaniée à</p>  | <p>Le Parc sera maître d'ouvrage des études avec l'accord de la commune, propriétaire du bâtiment et du site.</p>   |

| Commune concernée   | Présentation du projet  | Proposition d'accompagnement  |
|---|---|---|
|   | <p>l'époque moderne et au XIXe siècle. Elle occupe le sommet d'une butte, flanquée par les ruines du vieux village de Saint-Cyrice, détruit en 1944.</p> <p>Le projet vise à financer la réalisation d'une série d'études (sol, archéologiques, architecturale, fresques) qui doivent permettre de programmer les interventions futures sur le bâtiment en fonction de leur urgence.</p>  | <p>Les financements sollicités seront ceux de l'Etat (CRMH et SRA Provence-Alpes-Côte d'Azur), du Département des Hautes-Alpes, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'association « Sous la belle étoile » apportera son expertise historique sur le site. Des financements privés pourront être sollicités.</p> <p>Une délibération, présentée en comité syndical, précisera le financement de l'étude.</p>   |
| <p>Site du château et du village d'Arzeliers (commune de Laragne-Montéglin)</p>   | <p>Le site du château et du vieux village d'Arzeliers a été reconnu au titre des sites perchés remarquables.</p> <p>Depuis 2013, dans le cadre de chantiers de jeunes, menés sous la conduite de la municipalité de Laragne-Montéglin, par l'association « Villages des Jeunes-Solidarités jeunesse », les fondations du chevet de la chapelle castrale et des murs d'une des maisons du vieux village ont été repris.</p> <p>En 2014, le Parc naturel régional a financé, avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le partenariat de l'Etat (SRA Provence-Alpes-Côte d'Azur), la réalisation d'un relevé topographique du site, de relevés pierre à pierre des murs de la chapelle castrale et d'une étude-diagnostic sur les secteurs à enjeux archéologiques du site.</p> <p>En 2014 et 2015, le Parc a également financé l'intervention d'un architecte du patrimoine sur le site, en préparation et au moment du chantier de jeunes.</p>   | <p>En 2016, il est proposé de continuer à financer l'intervention d'un architecte du patrimoine, afin de garantir un suivi de qualité du chantier.</p> <p>Cette intervention pourrait bénéficier d'un cofinancement du Département des Hautes-Alpes et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.</p> <p>Par ailleurs, il semble intéressant de pouvoir engager, avec la commune, une réflexion sur l'interprétation et la valorisation du site, travail qui nécessitera a priori une assistance technique du Parc naturel régional.</p> <p>Une délibération précisant le cadre financier d'intervention sera présentée au comité syndical.</p> |
| <p>Programme d'actions dans le domaine des constructions en pierre sèche (Barret-de-Lioure, Châteauneuf-de-Bordette, Villeperdrix, Nyons)</p> | <p>Les patrimoines bâtis en pierre sèche ont été reconnus comme emblématiques du territoire. Aussi, depuis 2011, le Parc s'est engagé dans des actions de restauration de patrimoines en pierre sèche, par le biais de chantiers participatifs, associant des habitants du territoire. L'essentiel des interventions ont porté sur le site des Perdignons (commune de Châteauneuf-de-Bordette).</p> <p>Pour l'année 2016, il est proposé de mener plusieurs actions conjointes sur une série de sites à enjeux :</p> <p>A Barret-de-Lioure, il s'agira d'engager, par le biais d'un chantier de jeunes et d'un chantier participatif de 3 jours, la restauration partielle d'une bergerie en pierre sèche, propriété de l'Etat mais dont la gestion pourrait être confiée à la commune. Une demande d'inscription au titre des monuments historiques est également envisagée.</p> <p>A Châteauneuf-de-Bordette, il s'agira de prolonger les chantiers des années précédentes afin de continuer la restauration de murs de terrasses en pierre sèche (site des Perdignons). Ce chantier pourrait être conduit en direction des personnels communaux et</p> | <p>Ce programme sera mené directement par le Parc.</p> <p>Il pourra bénéficier de financements de l'Etat (DRAC et DDCS), de la Région Rhône-Alpes au titre du CDDRA « Une Autre Provence », du Département de la Drôme, des communes ou des communautés de communes, de financements privés (Fondation du patrimoine).</p> <p>Une délibération précisant le cadre financier d'intervention sera présentée au comité syndical.</p>   |

| Commune concernée                     | Présentation du projet   | Proposition d'accompagnement   |
|---------------------------------------|--|--|
|                                       | <p>intercommunaux.</p> <p>A Villeperdrix, le chantier permettra la restauration d'une partie de l'ancien chemin rural qui reliait les gorges au village, dans le quartier de Serre La Baye. La restauration de ce chemin devrait permettre d'améliorer l'accès aux terrasses de ce secteur, dans la perspective éventuelle d'une revalorisation de ces terrasses.</p> <p>A Nyons, il s'agira de proposer la restauration, dans le cadre d'un chantier participatif, de deux brèches d'un mur de terrasse en pierre sèche, situé sur le site du centre intercommunal du val d'Eygues (quartier des Guards). Les enfants du centre pourront être sollicités dans le cadre des animations du centre (apport de pierres, informations sur les techniques de constructions en pierre sèche).</p>  |  |
| Montfroc, église Saint-Clair          | <p>La commune de Montfroc souhaite, avec le concours de l'association des « Amis de Saint-Clair », engager une campagne de restauration de l'ancienne église paroissiale Saint-Clair.</p> <p>Toutefois, préalablement à toute intervention lourde, il apparaît nécessaire de mieux connaître les enjeux de préservation de cet édifice, en partie médiéval, mais repris à la période moderne et au XIXe siècle. Une étude architecturale et la réalisation d'un plan exact apparaissent comme un préalable indispensable.</p>  | Le Parc naturel régional apportera en 2016 son soutien technique, en lien avec le Département de la Drôme et le STAP de la Drôme : rédaction du cahier des charges de consultation d'un architecte, aide à la recherche de financements (fondations privées).  |
| Villeperdrix, vestiges du pont romain | <p>La commune de Villeperdrix, en lien avec une association de sauvegarde du patrimoine (l'ASPDA), entend mener la restauration de la culée de pont romain, propriété de la commune, et située dans les gorges de l'Eygues. Ces vestiges constituent l'un des éléments d'une ancienne voie romaine qui reliait probablement Vaison la Romaine à Luc-en-Diois et la Bâtie-Montsaléon. Ces vestiges constituent un élément important dans l'attractivité des gorges de l'Eygues.</p> <p>Cet édifice est inscrit au titre des monuments historiques et bénéficie aussi d'une protection au titre de vestige archéologique.</p> <p>Le projet consiste, dans un premier temps, à conduire une étude architecturale et archéologique sur l'édifice et ses abords immédiats, puis d'engager des travaux de restauration.</p> <p>Il est également envisagé dans un second temps d'étendre la protection à l'ensemble de l'édifice (culée occidentale).</p> | <p>L'accompagnement du Parc naturel régional consistera en une assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de la commune : recherches de financements publics ou privés, lien avec les administrations d'Etat (CRMH et SRA) et du département (Conservation départementale du patrimoine, service des routes).</p> <p>Le pont étant situé en zone Natura 2000, le Parc pourra aussi conduire, pour le compte de la commune, l'évaluation des incidences, préalable à la réalisation des travaux.</p> |
| Saint-Genis, église paroissiale       | La commune de Saint-Genis dispose d'une église paroissiale construite à la fin des années 1870 sous la conduite du vicaire général du diocèse de Gap. Les caractéristiques de cet édifice trahissent l'intervention d'un architecte qui n'a pas été identifié. Par ailleurs, le décor est comparable à celui d'autres églises de la région, comme Montclus.  | <p>L'accompagnement du Parc naturel régional porte en premier lieu sur l'histoire et la caractérisation de l'édifice, afin d'en faire ressortir l'intérêt patrimonial.</p> <p>Cet accompagnement pourrait également consister à aider la</p>   |

| Commune concernée   | Présentation du projet  | Proposition d'accompagnement  |
|---|---|---|
|   | <p>La commune souhaite engager des travaux de restauration de l'édifice qui, étant situé sur un secteur de marnes, présente des fragilités de structure.</p> <p>Cet édifice est construit à proximité de la Mairie de Saint-Genis et à l'entrée des gorges du Riou. Elle est située le long d'un sentier de petite randonnée.</p>   | <p>commune à rechercher des financements complémentaires.</p>   |
| <p>La Motte-Chalancon : étude paysagère et patrimoniale sur le bourg ancien</p> | <p>Le village de La Motte-Chalancon est situé au cœur d'un bassin de vie, structuré par le cours de l'Oule, affluent de l'Eygues. Sa situation topographique, sur une butte dominant le confluent de l'Oule et de l'Ayguebelle, en a fait un site occupé depuis le XIe siècle au moins. A la convergence de plusieurs vallées, le village s'est développé et il est devenu à partir du XVIe siècle un bourg marchand et artisanal prospère.</p> <p>Dominé par la silhouette de l'église paroissiale, siège d'un ancien prieuré de Cluny, le bourg présente une silhouette de village perché aux allures médiévales où se repèrent également des bâtiments, datés entre le XVIe et le XIXe siècle. Le développement de l'urbanisme, au XXe siècle, n'a que faiblement altéré cette silhouette.</p> <p>Consciente de l'intérêt de ce patrimoine, pour l'attractivité touristique de la vallée de l'Oule, la commune souhaite engager des actions dans le domaine de la préservation et de la valorisation de son bourg ancien. Une étude globale, synthétisant notamment les connaissances existantes, apparaît toutefois comme un préalable.</p> | <p>L'accompagnement du Parc naturel régional portera sur une étude historique (esquisse d'évolution du village au cours de la période moderne), sur l'interprétation et la datation de certains patrimoines, sur l'élaboration d'un schéma stratégique d'aménagement, destiné à hiérarchiser les espaces et à proposer des approches différentes d'aménagement. Ce premier travail pourra aboutir à la réalisation d'esquisses d'aménagement possibles.</p> <p>Ce travail associera les élus, mais aussi les acteurs associatifs de la commune, voire la population, par le biais d'ateliers thématiques.</p> |

Ces différentes opérations, lorsqu'elles impliqueront un engagement financier du Parc naturel régional, feront ou ont fait l'objet d'une délibération spécifique présentée au Comité syndical.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de soutenir les projets patrimoniaux ci-dessus décrits
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à ces actions.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Christine NIVOU